SOIXANTE-TREIZIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ Point 11.6 de l'ordre du jour

A73/A/CONF./2 9 novembre 2020

Action mondiale contre l'épilepsie et les autres troubles neurologiques

Projet de résolution proposé par le Bélarus, le Bhoutan, la Chine, la Colombie, l'Eswatini, la Fédération de Russie, le Guyana, l'Islande, la Jamaïque, les Philippines, et l'Union européenne et ses États membres

La Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé.

(PP1) Constatant que l'épilepsie et les autres troubles neurologiques sont la principale cause de perte d'années de vie ajustées sur l'incapacité et la deuxième cause de décès au niveau mondial, et que l'épilepsie et les autres troubles neurologiques frappent de façon disproportionnée les personnes vivant dans des pays à revenu faible ou intermédiaire;¹

(PP2) Notant que les troubles neurologiques sont des atteintes du système nerveux central et périphérique qui englobent l'épilepsie, les céphalées, les maladies neurodégénératives, les maladies cérébrovasculaires comme l'accident vasculaire cérébral (AVC), les troubles neuro-infectieux/neuro-immunologiques, les troubles du développement neurologique et les lésions traumatiques du cerveau et de la moelle épinière ;²

(PP3) Notant avec préoccupation que le risque de décès prématuré est trois fois plus élevé chez les personnes atteintes d'épilepsie que dans la population générale et qu'au cours des 30 dernières années, le nombre absolu de décès dus aux troubles neurologiques a augmenté de 39 %;³

(**PP4**) Constatant que, comme indiqué dans le rapport mondial sur l'épilepsie établi par l'OMS, la Ligue internationale contre l'épilepsie (ILAE) et le Bureau international de l'épilepsie (IBE) (2019), l'épilepsie est l'un des troubles neurologiques les plus répandus et touche environ 50 millions de

¹ D'après les données de l'étude sur la charge de morbidité dans le monde (Global, regional, and national burden of neurological disorders, 1990–2016: a systematic analysis for the Global Burden of Disease Study 2016 Lancet Neurol 2019; 18: 459–80, publié en ligne le 14 mars 2019, doi: 10.1016/S1474-4422(18)30499-X.

² Rapport de synthèse du Directeur général (A73/5, 12 mai 2020), paragraphe 29.

³ Agir contre l'épilepsie : un impératif de santé publique. Genève, Organisation mondiale de la santé, 2019 https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/325443/WHO-MSD-MER-19.2-fre.pdf?ua=1#:~:text=Le%20rapport%20Agir%20contre%20l,un%20bon%20rapport%20co%C3%BBt%2Fefficacit%C3%A9.

personnes dans le monde, toutes classes d'âge confondues, avec des taux plus élevés chez les jeunes et chez les personnes âgées;¹

(PP5) Constatant que l'épilepsie se traite très bien et que plus de 70 % des personnes atteintes d'épilepsie pourraient vivre sans convulsions si elles avaient accès à un traitement anti-épileptique adapté, les traitements présentant le meilleur rapport coût/efficacité figurant dans la Liste modèle OMS des médicaments essentiels ;

(PP6) Rappelant la résolution WHA67.22 sur l'accès aux médicaments essentiels, qui appelle à agir pour améliorer l'accès aux médicaments essentiels et invite instamment les États Membres à déterminer les principaux obstacles qui entravent l'accès à des médicaments essentiels abordables, sûrs, efficaces et de qualité garantie;

(PP7) Notant qu'en dépit du coût modique d'interventions efficaces contre l'épilepsie (estimé à moins de US \$5 par personne et par an), les lacunes en matière de traitement sont supérieures à 75 % dans la plupart des pays à faible revenu et à 50 % dans la majorité des pays à revenu intermédiaire ; que l'insuffisance de l'accès aux médicaments, à d'autres interventions efficaces et aux consultations spécialisées conjuguée à la discrimination et à la stigmatisation associées à cette affection sont source de handicaps, de décès, d'exclusion sociale, d'inégalités économiques et entraînent une dégradation de la santé mentale des personnes atteintes d'épilepsie ; et notant également que la lutte contre l'épilepsie est largement considérée comme un impératif de santé publique, comme le conclut le rapport mondial OMS/ILAE/IBE sur l'épilepsie ;²

(PP8) Constatant qu'environ 25 % des cas d'épilepsie et une part importante des autres troubles neurologiques pourraient être évités si des mesures de santé publique plus larges étaient prises afin de renforcer les soins de santé maternelle et néonatale; de combattre efficacement les maladies non transmissibles, notamment par la promotion de la santé cérébrovasculaire et la prévention des traumatismes cérébraux et par la prévention des infections du système nerveux central; et de favoriser le développement de la recherche scientifique et la formation des professionnels de la santé;

(PP9) Reconnaissant combien il est important d'agir sur les causes évitables de l'épilepsie et des autres troubles neurologiques, notamment en veillant à promouvoir un bon développement cérébral et un bon fonctionnement du cerveau tout au long de la vie; ³ en maîtrisant la neurocysticercose et ses liens avec l'épilepsie; ⁴ en mettant en place des environnements sûrs afin d'éviter des lésions traumatiques dues à des accidents, à des actes de violence ou à l'exposition à des polluants présents dans l'environnement ⁵ et en favorisant l'accès aux médicaments disponibles pour prévenir les infections

¹ Agir contre l'épilepsie : un impératif de santé publique. Genève, Organisation mondiale de la santé, 2019 https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/325443/WHO-MSD-MER-19.2-fre.pdf?ua=1#:~:text=Le%20rapport%20Agir%20contre%20l,un%20bon%20rapport%20co%C3%BBt%2Fefficacit%C3%A9.

² Agir contre l'épilepsie : un impératif de santé publique. Genève, Organisation mondiale de la santé, 2019 (https://www.ilae.org/about-ilae/policy-and-advocacy/international-public-policy-activities/global-epilepsy-report-2019).

³ Résolution WHA67.10 sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'action pour la santé du nouveau-né; résolution WHA57.17 sur l'alimentation, l'exercice physique et la santé et leurs conséquences sur la santé cérébrovasculaire.

⁴ Résolution WHA66.12 sur les maladies tropicales négligées.

⁵ Résolution WHA67.10 sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'action pour la santé du nouveau-né; résolution WHA57.17 sur l'alimentation, l'exercice physique et la santé et leurs conséquences sur la santé cérébrovasculaire.

neurologiques comme le tétanos, la rage, les troubles neurologiques associés au VIH et le neuropaludisme; 1

- (PP10) Constatant que l'épilepsie et les autres troubles neurologiques coexistent souvent et peuvent être aggravés par d'autres affections et que l'épilepsie peut par exemple apparaître suite à un AVC ou à un traumatisme cérébral, et sachant aussi que des troubles neurologiques, y compris l'épilepsie, sont souvent associés à des infections telles que le paludisme et la méningite et qu'un quart des personnes présentant un handicap intellectuel est aussi atteint d'épilepsie; et notant également que le Plan d'action mondial relatif au handicap 2014-2021 et le Plan mondial d'action de santé publique contre la démence 2017-2025 constituent des cadres utiles pour engager une approche synergique complémentaire contre certaines de ces affections préexistantes;
- (PP11) Notant avec préoccupation les conséquences significatives des troubles neurologiques sur la santé mentale des personnes touchées et de leur famille, et rappelant par conséquent l'importance de la résolution WHA66.8 par laquelle l'Assemblée mondiale de la Santé a adopté le Plan d'action global pour la santé mentale 2013-2020 ;
- (PP12) Rappelant la résolution A/RES/70/1 intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons » et le rapport du groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable créé en vertu de la résolution 66/288 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui inclut l'objectif 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ») et la cible 3.4 (D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être) ;
- **(PP13) Rappelant** aussi que, pour favoriser la santé et le bien-être physique et mental et pour allonger l'espérance de vie de tous, nous devons instaurer la couverture sanitaire universelle ;
- (PP14) Rappelant en outre que nous sommes résolus à assurer la prévention et le traitement des maladies non transmissibles, y compris les troubles du comportement et du développement et les troubles neurologiques, qui constituent un problème majeur pour le développement durable ;
- (PP15) Rappelant également la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu que les troubles mentaux, l'épilepsie et les autres troubles neurologiques sont une cause importante de morbidité, rendant ainsi nécessaire un accès équitable à des programmes et des interventions de soins de santé efficaces ;
- (PP16) Réaffirmant la résolution WHA68.20 dans laquelle les États Membres sont instamment invités à agir face à la charge mondiale de l'épilepsie et qui souligne la nécessité de mener une action coordonnée au niveau des pays pour influer sur ses conséquences sanitaires et sociales et sensibiliser l'opinion publique, et dans laquelle l'OMS est priée d'apporter un soutien technique pour la prise en charge de l'épilepsie, en particulier dans les pays qui, parmi ceux ayant le moins accès aux services et aux ressources, ont la plus forte charge d'épilepsie;

3

¹ Stratégie mondiale du secteur de la santé sur le VIH/sida (2016-2021), Stratégie technique mondiale de lutte contre le paludisme 2016-2030 et décision EB146(6) intitulée « Méningite : prévention et lutte ».

(PP17) Reconnaissant que, compte tenu de la forte charge de handicap et de mortalité associée à l'épilepsie et aux autres troubles neurologiques, il sera impossible d'instaurer la couverture sanitaire universelle et d'atteindre les objectifs de développement durable sans déployer des efforts intersectoriels concertés afin de répondre aux besoins des personnes qui sont exposées au risque d'épilepsie ou d'autres troubles neurologiques ou qui en sont atteintes ;

(PP18) Constatant par conséquent qu'il est urgent d'adopter, pour l'épilepsie et pour les autres troubles neurologiques, une approche de santé publique intersectorielle qui accorde une place centrale aux besoins des personnes touchées et qui insiste sur le rôle déterminant de l'action sur les facteurs de risque des maladies, mais aussi des soins de santé primaires, du renforcement du système de santé et d'un accès durable aux médicaments essentiels abordables conformément aux résolutions WHA62.12, WHA67.22 et WHA72.2;

(PP19) Se félicitant à cet égard des rapports EB146/12, A71/41 et A73/5 qui s'appuient sur les succès que l'OMS, l'ILAE et l'IBE ont obtenus en matière de sensibilisation de l'opinion et de mobilisation contre l'épilepsie au moyen de la campagne « Sortir de l'ombre » ¹ et de la Journée internationale de l'épilepsie, et se félicitant également des travaux actuellement menés comme suite à la décision EB146(8) pour élaborer des orientations techniques (recouvrant le renforcement du système de santé et l'action contre les facteurs de risque de maladie) afin que les pays intensifient les mesures prises contre l'épilepsie en recherchant des synergies ;

(PP20) Constatant en outre que, compte tenu des problèmes posés par la discrimination et la stigmatisation associées aux troubles neurologiques et, en particulier, à l'épilepsie, des stratégies novatrices sont également nécessaires pour intensifier les efforts internationaux et le leadership national en faveur de politiques et de lois qui s'appliquent aux personnes atteintes d'épilepsie ou d'autres troubles neurologiques tout en respectant pleinement leurs droits humains ;

(PP21) Réaffirmant en outre que l'épilepsie et les autres troubles neurologiques revêtent un caractère pluridimensionnel et qu'il faut, par conséquent, des partenariats intersectoriels efficaces et des plans d'action associant toutes les parties prenantes, y compris, sans s'y limiter, les secteurs de la santé, de la protection sociale, de l'éducation et de l'emploi, la société civile et les personnes atteintes de troubles neurologiques et leur famille ;

(PP22) Sachant qu'un financement public suffisant est indispensable pour réduire les paiements directs importants et souvent catastrophiques assumés en matière de santé et de protection sociale par les personnes atteintes d'épilepsie et/ou d'autres troubles neurologiques ;

(PP23) Notant qu'il faut explicitement intégrer cette question aux budgets nationaux afin de soutenir la mise en œuvre de plans d'action intersectoriels fondés sur des bases factuelles et d'appuyer les recherches en cours sur des moyens efficaces de prévention, de détection, de traitement, de soins et de réadaptation, y compris des options thérapeutiques qui permettraient de guérir l'épilepsie et d'autres troubles neurologiques,

¹ https://www.who.int/mental_health/management/en/GcaeBroEn.pdf?ua=1.

(OP1) INVITE INSTAMMENT les États Membres:1

(OP1.1) à fournir l'appui nécessaire à l'OMS pour élaborer le plan d'action intersectoriel mondial sur l'épilepsie et les autres troubles neurologiques visé au paragraphe 3.1;

(OP2) APPELLE toutes les parties intéressées :

(OP2.1) à fournir l'appui nécessaire à l'OMS et à ses partenaires pour élaborer le plan d'action intersectoriel mondial sur l'épilepsie et les autres troubles neurologiques visé au paragraphe 3.1;

(OP3) PRIE le Directeur général :

(OP3.1) d'élaborer, en consultation avec les États Membres,¹ et en pleine collaboration avec des organismes des Nations Unies et les acteurs non étatiques intéressés, un plan d'action intersectoriel mondial sur l'épilepsie et les autres troubles neurologiques sur 10 ans, à l'appui de la couverture sanitaire universelle, afin de combler les lacunes majeures actuelles dans la promotion de la santé physique et mentale et dans la prévention, la détection précoce, les soins, le traitement et la réadaptation, et de répondre aux besoins sociaux, économiques, éducatifs et d'intégration des personnes atteintes d'épilepsie ou d'autres troubles neurologiques et de leur famille et aux besoins constants en travaux de recherche pour améliorer la prévention, la détection précoce, le traitement, les soins et la réadaptation, y compris des options thérapeutiques qui permettraient de guérir l'épilepsie et d'autres troubles neurologiques ;

(OP3.2) de faire figurer dans le plan d'action mondial intersectoriel des cibles mondiales ambitieuses mais atteignables pour la réduction des cas évitables d'épilepsie et des autres troubles neurologiques et des décès évitables, pour le renforcement de la couverture des services et de l'accès aux médicaments essentiels, pour l'amélioration de la surveillance et des travaux de recherche essentiels et pour la lutte contre la discrimination et la stigmatisation ;

(OP3.3) de présenter au Conseil exécutif, à sa cent cinquantième session, un projet de plan d'action mondial intersectoriel pour examen par les États Membres, et de rendre compte des progrès accomplis dans l'application de cette résolution, dans l'intention de soumettre le plan aux États Membres pour adoption à la Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé.

= = =

¹ Et, le cas échéant, les organisations d'intégration économique régionale.

5